



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

RÈGLEMENT N°SQ-900-50
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-900 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 13 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'Annexe A du Règlement SQ-900, tel que modifié, est à nouveau modifié par l'ajout de panneaux d'arrêt aux intersections suivantes :

TYPE	INSTALLÉ SUR	À L'INTERSECTION DE	EMPLACEMENT
Arrêt	Ch. du Lac-de-l'Achigan	Rue Waredale	Est
Arrêt	10 ^e Rang	Numéro civique 1750	Sud
Arrêt	10 ^e Rang	Numéro civique 1750	Nord
Arrêt	Rue Victor	Rue Mégane	Est

ADOPTÉ

Yves Dagenais, maire

Marie-Ève Huneau, greffière et sec.-trés. adjointe

Avis de motion : 2022-12-xxx 13 décembre 2022
Dépôt du projet de règlement : 2022-12-xxx 13 décembre 2022
Adoption du règlement : 2023-01-xxx
Avis public d'entrée en vigueur :